



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION n° 2023-71 du 20 septembre 2023

OBJET : Sorties organisées pour les Arpajonnais de 60 ans et plus

<p>Nombre de conseillers en exercice : 33</p> <p>Présents et représentés : 33</p> <p>Absent(s) excusé(s) : 0</p> <p>Date de la convocation : 8 septembre 2023</p> <p><i>(Article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)</i></p>	<p>L'An deux mille vingt-trois le vingt septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Concorde en salle Rodin, sous la Présidence de Monsieur Christian BERAUD, Maire.</p> <p><u>ÉTAIENT PRÉSENTS :</u></p> <p>M. BERAUD, Mme TAUNAY, M. FICHEUX, Mme KRIMI, M. CRUZILLAC, Mme BRAQUET, M. LEVALLET, Mme ALMEIDA, Mme COMTE, M. LE STER, Mme TOHON, M. FOURNIER, Mme LEBEAULT, Mme DE CARVALHO, M. KERVRAN, M. LANSADE, Mme TALLEC, M. EMMENECKER, M. GOURTAY, M. JARNOUX, Mme PREVIDI, Mme PERDEREAU, M. DANIEL, M. PERDEREAU, M. DAVRIU PHILIPPI, Mme PERRON, Mme BLANC</p> <p><u>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :</u></p> <p>M. BAC par M. FOURNIER, Mme JANIN par Mme TALLEC, Mme CAZER par M. CRUZILLAC, Mme LE MAÎTRE par M. LEVALLET, M. FERRIE par Mme PREVIDI, Mme COSSIC par Mme PERDEREAU</p> <p><u>ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :</u></p>
---	--

M. KERVRAN est nommé Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION n°2023-71 du 20 septembre 2023

OBJET : Sorties organisées pour les Arpajonnais de 60 ans et plus

Il est proposé à l'assemblée les sorties suivantes à destination des seniors :

- Journée Gourmande en Champagne (51) en septembre
Tarif : 55 €
Balade commentée en petit train touristique + déjeuner Champenois + visite d'une cave de Champagne et dégustation
Groupe de 47 personnes
- Journée Médiévale à Provins (77) en octobre
Tarif : 58 €
Visite guidée de la cité médiévale et de la Tour César + déjeuner au cœur de la cité + spectacle « la légende des chevaliers »
Groupe de 47 personnes
- Fêtons le Beaujolais Nouveau à la Ferme du bout des prés (78) en novembre
Tarif : 38 €
Repas festif + après-midi dansante
Groupe de 47 personnes
- Déjeuner et revue Cabaret au « Voulez-vous » (45) en décembre
Tarif : 64 €
Groupe de 47 personnes

Pour ces sorties :

- Le participant prend en charge le coût de la sortie
- La ville prend en charge :
 - o Le transport
 - o Le coût de la sortie de l'accompagnateur

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU l'avis de la Commission solidarités en date du 15 mai 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE les sorties organisées et proposées aux Arpajonnais à partir de 60 ans.

PRECISE que les dépenses afférentes à ces sorties sont imputées à l'article 6042 du budget communal.

PRECISE que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 7067 du budget communal, et encaissées dans le cadre de la régie municipale de recettes RR9617 « Sorties et animations personnes âgées ».

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Le Maire certifie que la présente
délibération est exécutoire en
application de l'article L.2131-1
du Code Général des Collectivités
Territoriales.

Le Maire,
Christian BERAUD.

Fait et délibéré en séance publique
les jour, mois et an susdits
Le Maire,



Christian BERAUD.

Accusé de réception en préfecture
091-219100211-20230920-202371-DE
Reçu le 03/10/2023